

QUALIFICATIONS POUR ÊTRE MEMBRE

La corporation distingue deux catégories de membres soit les membres réguliers et les membres sympathisants. Les membres sympathisants se divisent en deux sous-catégories soit les individus et les organismes. Selon la catégorie, les privilèges et obligations diffèrent.

1. Membres réguliers : Les membres réguliers se divisent en deux sous-catégories soit les membres

1.1 réguliers-famille (parents, enfants, frères et sœurs, conjoint, tuteur) et

1.2 réguliers-Individus (Conjoint du parent, grand-mère, tante, cousin, ami)

Membres réguliers : Peuvent être membres réguliers, tout(e) lanaudois(e) âgé(e) de 18 ans et plus qui a la particularité d'être un proche d'une personne âgée de 16 ans et plus qui présente des manifestations cliniques reliées à un trouble majeur de santé mentale soit : schizophrénie, dépression, troubles bipolaire, troubles de personnalité, trouble obsessionnel-compulsif, à l'exclusion des personnes qui ont elles-mêmes un trouble majeur de santé mentale et celles qui font ou ont fait l'objet d'une demande d'allocations financières de répit.

Cependant, des critères d'exclusion ont été établis. Ne sont pas considérés comme faisant partie de notre clientèle :

- Un proche qui est à l'emploi de l'organisme;
- Un individu bénévole dans un organisme qui œuvre auprès de personnes ayant un problème de santé mentale;
- Un individu rémunéré pour offrir des services aux personnes ayant un problème de santé mentale;

2. Membres sympathisants :

2.1 Individus : Ce sont tous les proches de personnes ayant un problème de santé mentale qui ne résident pas dans la région de Lanaudière ou qui ont eux-mêmes un problème de santé mentale sévère et persistant ou qui ont fait l'objet d'une demande d'allocations financières de répit et qui ne sont pas à l'emploi de l'organisme. Ce sont aussi tous les individus qui adhèrent aux buts et objectifs de l'organisme sans être des proches de personnes ayant un problème de santé mentale tel que le définit l'énoncé de la clientèle de l'organisme.

2.2 Organisme : Ce sont les organismes qui adhèrent aux buts et objectifs de la corporation.

Les membres sympathisants sont invités comme observateurs à l'assemblée générale et ne sont pas calculés pour le quorum. Ils ne peuvent y faire de propositions ni en appuyer, ni être élus au sein du conseil d'administration.

SUSPENSION ET EXPULSION

Le conseil d'administration pourra, par résolution, suspendre pour la période qu'il détermine ou expulser définitivement tout membre qui néglige de payer ses cotisations à échéance ou qui enfreint quelque autre disposition des règlements de la corporation ou dont la conduite ou les activités sont jugées nuisibles à la corporation. Le conseil d'administration est autorisé à adopter et à suivre en cette matière la procédure qu'il pourra de temps à autre déterminer.

CONFIDENTIALITÉ

La lueur du phare de Lanaudière tient à vous assurer que le respect de la confidentialité est un souci présent dans tous les services qui vous sont offerts.

Il est important pour nous que vous ayez accès à des services de la meilleure qualité possible. Dans cette optique, il se pourrait que certaines informations concernant votre situation soient partagées entre intervenants, entre autres au moment de la supervision clinique, dans le but de guider nos interventions avec vous de la meilleure façon qui soit.

Il est aussi à noter que dans la gestion administrative de notre organisme, d'autres membres de l'équipe pourraient avoir accès à des informations personnelles, comme vos coordonnées postales dans l'envoi de documents par exemple. Soyez certains du souci de chacun des membres de notre équipe de traiter vos informations personnelles de façon confidentielle. Soyez aussi assurés que le partage des informations est fait dans le simple but de répondre le plus efficacement possible à vos demandes de services et que ce sont seulement les informations essentielles pour atteindre ce but qui sont partagées.

La lueur du phare de Lanaudière espère vous donner les services dont vous avez besoin, de façon compétente, efficace et respectueuse.

Par la présente, j'affirme avoir lu et approuvé les règlements mentionnés ci-haut.

J'adhère ainsi comme membre de La lueur du phare de Lanaudière ainsi qu'à sa philosophie et sa mission.

Signature: _____ Date: _____

Vous préférez les informations par courriel que par la poste, veuillez cocher ici

Réservé à l'administration

Ne désire pas recevoir la documentation

Catégorie de membre: régulier- famille régulier- individu sympathisant privilège

date de réception: _____